

THÉOPHILE DE VIAU

I

Voici un poète, un vrai poète pour qui la destinée s'est montrée exceptionnellement cruelle. La calomnie qui lui brisa le cœur et étouffa son génie réussit à l'affubler d'une espèce de célébrité interlope que la postérité a trop bénévolement consacrée.

THÉOPHILE DE VIAU, ordinairement désigné sous le seul prénom de THÉOPHILE, naquit à *Boussères de Mazères*, près le Port-S^{te}-Marie (Lot-et-Garonne), en 1590, et mourut à Paris le 25 septembre 1626.

Il était le second fils de Janus de Viau, avocat au Parlement de Bordeaux, dont le frère fut gouverneur de Tournon pour Henri IV et dont le père avait été membre du Conseil privé et secrétaire de la reine de Navarre.

Janus de Viau laissa cinq enfants : Paul, capitaine, *Théophile*, Daniel, Suzanne, dame Duffort, et Marie. Cette dernière épousa le 20 août 1637, par contrat de M^e Magadon, notaire royal d'Agen, Pierre Bouchet, sieur de Roget, d'où a dérivé la descendance.

La plupart des biographes sont inexacts en ce qui concerne le lieu de naissance de Théophile. Les uns (Moréri, Alleaume, Vapcreau, etc.) disent : *Clairac*, et telle est aussi l'opinion de l'auteur anonyme des *Recherches sur le*

Pays de Théophile de Viau ¹, lequel disserte fort longuement pour aboutir à une erreur. D'autres (Théophile Gautier, Larousse, la *France Protestante*, etc.) écrivent : *Boussères S^{te}-Radegonde*.

Je repète que le poète naquit à *Boussères de Mazères*, sur le bord de la Garonne, entre le Port-S^{te}-Marie et Aiguillon, et non à Boussères-S^{te}-Radegonde, sur le Lot, entre Aiguillon et Clairac. — Je vais établir ce point d'une manière précise.

Le fils de Marie de Viau, Odet Bouchet, sieur de Roget, de Boussères et de Viau, qualifié principalement *sieur de Viau* (preuve que sa mère dut exercer une revendication qui fut admise), Odet Bouchet, dis-je, est indiqué comme *habitant du lieu de Boussères, paroisse de S^t-Pierre de Marcelin, juridiction de Port-S^{te}-Marie*, en son contrat de mariage avec Marie Roussannes, passé le 6 juin 1677 par M^e B. Bougt, notaire royal à Laparade. Cet Odet de Viau, qui, le 13 décembre 1678, fit dresser un inventaire des biens de son père, s'expatria en 1699 pour cause de religion et passa à Dublin, où ses quatre filles le suivirent. Son fils, Pol Roger de Bellegarde de Viau, trop jeune sans doute, resta en France et fut élevé dans la religion catholique. Il obtint le 24 septembre 1712 une ordonnance de M. de Lamoignon-Courson, intendant de Guyenne, levant le séquestre dont son patrimoine avait été frappé par ordonnance de l'intendant de La Bourdonnaye, du 22 septembre 1704. — L'arrêt qui condamnait son père à servir sur les galères du roi disait que ses sœurs, Isabcau, Suzanne, Olympe et Rose,

¹ *Recherches sur le Pays de Théophile de Viau ; suivies d'un Précis historique des villes de Clérac, du Port-S^{te}-Marie et d'Aiguillon en Agenois* (Troyes, impr. V^e Gobelet et Fils, 1788, in-8^o de 64 pp.).

seraient recluses dans les manufactures de Bordeaux. Leurs biens avaient été saisis par sentence de MM. de Jayan, lieutenant général du roi, de Cunolio, assesseur, et Raignac, conseiller à Agen ¹.

La mention extraite du contrat de mariage du fils de Marie de Viau ne laisse subsister aucun doute sur le *Boussères* auquel se rattache Théophile. Il pourrait être fait d'autres citations de même genre ; mais celle-là me paraît suffire. — Pol de Bellegarde, reçu avocat au Parlement de Bordeaux le 18 mai 1714, épousa dans cette ville, le 18 avril 1717, Jeanne Saubère et mourut en mars 1743, laissant cinq enfants. Le 27 juin 1744, sa veuve fit requête au curé de *Boussères de Mazères*, pour le maintien du droit de banc dans l'église paroissiale, requête favorablement accueillie « en considération des bienfaits de son mari pour l'église où il est enterré ».

Aujourd'hui encore, la maison des VIAU à Boussères porte le nom de *Roget*.

Ceux qui ont fait naître Théophile à Clairac ont basé, je pense, leur hypothèse sur ces deux vers d'un sonnet du poète :

« Sacrez murs du Soleil où j'adoray Philis,

 Clerac, pour une fois que vous m'avez fait naître,
 Hélas ! combien de fois me faites vous mourir ! »

Il ne faut voir là évidemment qu'une sorte de licence poétique, ou peut-être une allusion à la vie morale, au baptême et à l'instruction religieuse reçus dans le temple de l'Eglise réformée de cette petite ville.

¹ Archives de la famille.

Au surplus, si Théophile a écrit sur Clairac les deux vers ci-dessus, il a été bien autrement explicite pour Boussères dans l'élegie : *Souverain qui regis l'influence des vers.*

Faut-il citer ce passage :

.....
 « Maintenant que le Roy s'esloigne de Paris,

Il faut que je le suive, et Dieu sans me punir,
 Gloris ne te scauroit empescher d'y venir.
 Si tu fais ce voyage, et mon amour te prie
 D'y ramener tes yeux, car c'est à ma patrie,
 C'est où les rais du jour daignèrent devaler
 Pour faire vivre un cœur que tu devois brusler.
 Là, tu verras un fonds où le Paysan moissonne
 Mes petits revenus sur les bords de Garonne,
 Le fleuve de Garonne où de petits ruisseaux,
 Au travers de mes prez, vont apporter leurs eaux;
 Où des saules espais leurs rameaux verts abaissent
 Pleins d'ombre et de frescheur sur mes troupeaux qui paissent.
 Gloris, si tu venois dans ce petit logis,
 Combien qu'à te l'offrir de si loin je rougis,
 Si ceste occasion permet que tu l'approches,
 Tu le verras assis entre un fleuve et des roches. »

La description n'est-elle pas assez précise? Le nom seul de Boussères y manque; mais le voici, dans la charmante *Lettre à son Frère* :

.....
 « Quelque lacs qui me soit tendu
 Par de si subtils adversaires,
 Encore n'ay-je point perdu
 L'esperance de voir *Boussères.* »

Un dernier mot à ce sujet :

L'erreur de lieu a dû être accréditée par Moréri, car je

ne sache pas qu'elle se soit produite auparavant. Il l'eût facilement évitée lui-même en consultant, par exemple, de son contemporain Pierre Duval, la *Carte du Duché d'Aiguillon, dédiée à Madame la Duchesse* (Paris, 1653, et Amsterdam, 1663, in-folio en largeur). Cette curieuse carte porte, en effet, dans le coin sud-ouest du duché, au bord de la Garonne, Boussères de Mazères ainsi désigné : *Maison de Theophile*.

Dans sa *Notice*, fort curieuse d'ailleurs, sur notre compatriote (*Œuvres*. Ed. Jannet, 1856, t. I, p. vi), Alleaume, ignorant la topographie de la région, confond singulièrement les deux *Boussères* :

« Le père, dit-il, . . . fut contraint comme huguenot, par la guerre civile, de se retirer à Boussères-S^{te}-Radegonde, sur la rive gauche du Lot, à une demi-lieue (?) de Port-S^{te}-Marie, . . . dans un petit manoir situé sur le bord de la Garonne (!) »

Il faut lire évidemment : *Boussères de Mazères*¹.

II

Janus de Viau était fort lettré. Il donna les premières leçons à Théophile, qui, après avoir complété ses études chez les régents écossais de Saumur, s'achemina vers Paris en 1610. — Promptement lié avec Balzac dont il devait être tant consacré, le poète agenais fit en sa compagnie un vo-

¹ Boussères de Mazères est, en effet, situé à une demi-lieue de Port-S^{te}-Marie et sur le bord de la Garonne.

yage en Hollande. Il s'était arrêté à Leyde pour suivre les leçons du savant Baudius, quand son ami récolta l'épique bastonnade connue.

C'est par la protection du comte des Rieux que Théophile entra dans la maison de Henri II, duc de Montmorency ¹. Il rima pour les divertissements de la Cour, obtint du succès, et de nombreux traits d'esprit servirent puissamment sa réputation naissante. — L'avenir semblait donc sourire au jeune gentilhomme huguenot dont on admirait aussi la fière allure et la vaillante épée.

Vers cette époque, des poésies obscènes et anti-religieuses commencèrent à circuler sous son nom, et le roi, blessé, lui fit donner des avertissements sévères. Puis la calomnie se mit en campagne; les inimitiés soulevées par l'imprudent poète s'agitèrent: un ordre d'exil survint le 4 juin 1619. — Il s'enfuit, fut quelque temps errant et, par l'intercession de son protecteur, obtint l'autorisation de passer l'hiver à Boussères; mais on n'admit pas son retour à Paris. — Un second ordre d'exil le décida à s'expatrier.

Après deux années vécues en Angleterre, il lui fut permis de rentrer en France. Il abjura alors le calvinisme et suivit le roi dans les campagnes de 1621 et 1622.

Théophile avait les vices de son temps, ni plus ni moins. Il partagea les folies de riches libertins, tels que Desbar-

¹ Fils de Henri de Montmorency, connétable de France^{ne} en 1595. — Il était le filleul d'Henri IV et fut fait amiral par Louis XIII, en 1612, à l'âge de dix-sept ans. On sait combien la lutte qu'il entreprit contre Richelieu lui fut fatale. Fait prisonnier à Castelnaudary en 1623, il eut la tête tranchée à Toulouse.

reaux, Saint-Pavin ¹, etc., auxquels se joignirent Vallot ², Mayret, Boissat et autres; mais son principal tort fut de n'égaliser ses compagnons que par la licence des mœurs. Ses ennemis, le Père Garasse surtout ³, avaient les coudées franches à l'égard d'un cadet sans fortune. Ce jésuite cauteleux alla jusqu'à prêcher en chaire contre celui qui, un jour, avait osé se mesurer avec lui et avec son compère Colton; il publia même tout un gros volume malfaisant : *La Doctrine curieuse des beaux espritz de ce temps* (Paris, 1624, in-4°), lorsque de nouvelles poursuites plus graves furent dirigées contre le poète ⁴.

C'est en 1622 que parut le *Nouveau Parnasse Satyrique*, recueil libidineux sur lequel le mercantilisme des éditeurs osa mettre le nom de Théophile. On a longuement discoursu

¹ Desbarreaux fut surtout célèbre par ses fredaines. Il devint conseiller au Parlement de Paris (V. son *Historiette* dans Tallement des Reaux). — Le Père Garasse dit que cet écervelé avait été sur le point de se faire jésuite. — Il était fils de Vallée-Desbarreaux, président aux Enquêtes, et neveu de Charles Vallée, brûlé vif en 1594 à Paris, pour cause d'athéisme. — Le poète Denis Sanguin de Saint-Pavin est assez connu.

² Vallot fut plus tard médecin d'Anne d'Autriche, puis de Louis XIV.

³ François Garasse, né à Angoulême en 1585, fut tué dans une émeute dirigée contre le duc d'Épernon. Son oncle, Bernard Garasse, fut général des chartreux. — François entra en 1601 dans la C^{ie} de Jésus. — Écrivain de talent, mais libelliste enfiéllé, il ne fut vraiment à l'aise que dans les pires violences.

⁴ Dans ses *Mémoires*, publiés par Charles Nisard (Paris, Amyot, 1886, in-12), l'intolérant jésuite se défend, ma foi, de toute animosité contre Théophile !

sur cette insanité littéraire, qui ne fut pas la seule de l'époque. — Le *Nouveau Parnasse* reproduisait les *Délices* et la *Quintessence Satyrique*, publiées en 1620, avec addition de diverses pièces inédites dont l'attribution à Théophile n'a pas été prouvée et ne saurait l'être, par cette raison qu'elle est gratuite.

Gautier n'a pas craint d'écrire :

« La facture de ces boutades obscènes, de ces priapées bouffonnes dont aucun poète de ce temps ne se faisait faute et qu'on appelait *Gayetés*, n'a aucun rapport avec celle de Théophile ». »

Du reste, il est peu admissible que l'action judiciaire dirigée en 1623 contre une publication sodatique de 1622 hautement répudiée par notre compatriote, ne procédât pas d'une pensée inavouée. Louis XIII, quelque timoré qu'il fût, redoutait bien plus les libellistes que les pornographes. — Les insinuations malveillantes visaient juste et les auteurs supposés du *Parnasse* furent d'abord sommairement condamnés : Berthelot à être pendu, Colletet au bannissement, Théophile à être brûlé vif. Heureusement que ce dernier ne fut pas découvert aussitôt et qu'on se borna à l'exécuter en effigie ; mais toujours recherché, traqué comme un fauve, il fut saisi deux mois plus tard et écroué à la Conciergerie, dans le cachot de Ravailac.

La politique ne fut certainement pas étrangère à son procès. Le zèle des jésuites, excité encore par l'injure faite au

¹ *Les Grottesques*, par Théophile Gautier (Paris, 1844, in-8° et in-12).
Nombreuses éditions.

père Voisin ¹, ne se ralentit pas : il rendit l'instruction difficile et laborieuse. La sentence intervint seulement le 1^{er} septembre 1625. Le poète, après deux ans de détention préventive, se vit condamner au bannissement perpétuel.

On sait que le duc de Montmorency, s'employant encore et toujours en sa faveur, obtint de le garder secrètement auprès de lui. Mais le malheureux n'avait pas enduré impunément tant de privations et de souffrances : il ne put guère profiter de la mansuétude royale et mourut bientôt dans l'hôtel de son protecteur, après une courte maladie ².

L'histoire est lamentable.

Que le poète agenais ait gaspillé son talent avec une fâcheuse insouciance ; qu'il ait compromis dans les aventures et le débrillé d'une vie incohérente des facultés exceptionnelles, je n'y contredis point. Il fut, si l'on veut, le coryphée de la bohème littéraire du xvii^e siècle, un réfractaire de lettres, un irrégulier plus enclin à exagérer l'indépendance individuelle qu'à respecter la discipline sociale, un étourdi incorrigible, trop audacieux pour son temps, trop libre penseur pour son repos ; il fut tout cela ; mais combien d'autres le furent comme lui, sans encourir les mêmes disgrâces ? — Les avanies de toute sorte qu'on lui prodigua dérivèrent d'inimitiés bien connues, de représailles honteuses. — On lui fit surtout expier le crime d'avoir trop d'esprit dans l'ironie, trop d'acuité dans l'épigramme.

¹ Voisin, qui finit par être chassé de France, était la malveillance même. Son histoire est peu édifiante et Garasse ne le ménage guère dans ses *Mémoires*. — Je ne me hasarderai pas à préciser les révélations malicieuses de Théophile.

² Le Père Garasse dit que le curé de Saint-Nicolas ne permit l'inhumation de Théophile dans son cimetière que par l'irjonction du duc de Montmorency.

III

La poétique de Théophile est sans frein. La règle l'exaspère :

« La reigle me desplaist, j'escris confusement.
Jamais un bon esprit ne faic rien qu'aisement. »

Il apprécie Malherbe comme poète, mais il raille le régent et daube sur ses imitateurs :

« Imite quy voudra les merveilles d'autruy,
Malherbe a tres-bien faict, mais il a faict pour luy.
.....
J'approuve que chacun escrive à sa façon,
J'ayme sa renommée et non pas sa leçon. »¹

Sa facilité extrême lui fait prendre en pitié, — une pitié cinglante, — les fanatiques de l'hémistiche, les artisans laborieux de la rime. Certes, ces saillies imprudentes ne pouvaient guère lui servir de recommandation auprès des pédants à venir.

Sa manière lui est d'ailleurs toute personnelle. Elle a du mouvement, du relief, de la couleur, souvent de la grâce. Le lyrisme lui sied : témoins l'ode *Sur la Paix* et l'ode *A la Solitude* ; la description est son triomphe ; mais ne lui demandez pas une contention soutenue. Primesautière avant tout, sa verve procède du caprice et s'alimente de l'imprévu.

Il ne sut pas toujours s'affranchir du mauvais goût : qui le nie ? La métaphore excentrique, l'hyperboie grotesque, la pointe, les conceitti puérils, détestable importation italienne, ne sont pas rares sous sa plume ; mais ne faut-il donc se

¹ *Elegie à une Dame.*